



AVIS PUBLIC

**Concernant le projet de règlement adopté à la séance du 7 février 2023 et intitulé :
*Règlement régissant la démolition d'immeubles***

Lors d'une séance tenue le 7 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement de cité plus haut.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 février 2023, à 18 h à la salle du conseil au 201, rue Principale. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le règlement régissant la démolition d'immeubles.
2. Au cours de cette assemblée, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, puis entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Valérie Fournier, greffière
Le 8 février 2023